

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES RÈGLEMENTS DE MODIFICATIONS AUX :

- ZONAGE, RÈGLEMENT NUMÉRO 529;

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique.

QUE, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 21 mai 2024, le conseil municipal a adopté, par résolution, les projets de règlements suivants :

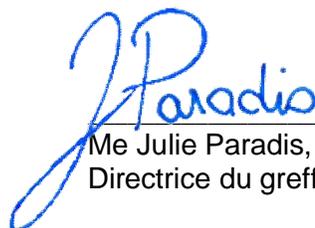
Règlement de zonage, règlement numéro 529-36

Ce projet de modifications a pour objet, entre autres, de modifier le Règlement numéro 529 relatif au zonage afin de procéder à la modification de la grille des spécifications 263 M afin de permettre l'usage Vente au détail de véhicules à moteur;

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 11 juin 2024, à 18 h, à l'hôtel de ville sise au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique. Le conseil municipal expliquera le contenu des projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Les projets de règlements auxquels le présent avis réfère sont disponibles pour consultation aux bureaux de la Ville à l'adresse ci-dessus et aux heures régulières de bureau. Ils peuvent aussi être consultés sur le site internet de la Ville via le lien suivant : <https://st-zotique.com/reglements-urbanisme/#projet-en-cours-dadoption>

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 27^e jour du mois de mai 2024.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques